



l'Atelier de transformation de produits végétaux de Castans enfin inauguré

Le 30 septembre 2017

Après de nombreuses réunions pour définir comment réhabiliter l'ancien presbytère en :

- Répondant aux besoins exprimés
- Développant de nouvelles activités
- Conservant ce patrimoine local en cœur de village,

le projet se décide en 2012.

Sa mise en œuvre, nécessite des financements et des études spécifiques.

Les dossiers sont alors déposés et défendus au département, à la région, à l'Etat, à l'Europe et à Carcassonne Agglo pour obtenir entre 2013 et 2017 l'ensemble des financements nécessaires.



Des demandes de prêt sont étudiées pour assurer une partie de l'autofinancement. La toiture photovoltaïque sera elle, financée entièrement par un prêt bancaire, la revente de l'électricité permettant de rembourser les annuités d'emprunt.

Une étude opérationnelle est réalisée en 2014, en 2015, le cabinet d'architecte est recruté et c'est en 2016 et 2017 que se déroulent les différentes phases de travaux et d'équipement pour la création de l'Atelier de transformation de produits végétaux.

L'inauguration du 30 septembre 2017

Le bilan financier en €



Dépenses : 586 000	
Etudes et MO:	64 000
Travaux :	358 000
Photovoltaïque :	30 000
Travaux en Régie :	2 000
Equipement :	132 000
Recettes : 586 000	
Subventions :	350 000
Emprunt :	68 000
FCTVA :	80 000
Fonds propres :	88 000

Le mot du Maire



Cérémonie des vœux, inauguration de l'Atelier du presbytère, animations associatives, vous participez à ces moments conviviaux qui nous permettent d'échanger et que nous apprécions.

La configuration géographique du village, l'habitat dispersé, laissent parfois une impression de rues désertes, de maisons fermées alors que le dernier recensement porte le nombre d'habitants à 132.

Alors que notre modèle de société change, que l'individualisme devient trop souvent règle, ici comme ailleurs, avec engagement et volonté, l'équipe municipale poursuit le développement raisonné des projets collectifs .

Le mode de gestion des collectivités évolue et notre commune rurale s'adapte aux bouleversements, face à la diminution des dotations de l'État pour mettre en œuvre les transformations nécessaires et être à la hauteur des enjeux qui se dessinent. Rester vigilant pour ne pas disparaître, s'adapter et organiser nos projets pour préserver ce qui fait la singularité, le dynamisme reconnu et le bien vivre de notre village.

Penser la prochaine décennie, c'est œuvrer aux côtés des divers partenaires, mettre en place de nouvelles façons de travailler au sein du bloc intercommunal face aux évolutions des compétences exercées : eau, assainissement, gestion des milieux aquatiques, droits des sols, schémas de cohérence territoriale, transports, traitement des déchets, développement économique et numérique ...bref être à la hauteur des enjeux qui se dessinent tout en préservant les valeurs qui nous sont chères, la défense et le maintien d'un service public de proximité.

Vaste programme auquel s'attachent élus et agents communaux que je remercie pour leur engagement à mes côtés malgré les bouleversements au sein de l'équipe, l'arrêt maladie de Patrick et la disparition brutale de Jean Louis.

Que cette année 2018 soit pour Castans, pour nous tous, une année sereine et solidaire.

CATASTROPHE NATURELLE

Le 14 février dernier, les fortes précipitations ont une nouvelle fois généré d'importants dégâts sur la Commune : les routes forestières abimées et surtout deux glissements de terrain sur la route des Théronnels et sous Escandelle. Au vu des dégâts, la commune a demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Mais les dégâts n'ayant pas touché de biens assurables, elle n'a pas été retenue parmi les communes inscrites dans l'arrêté de catastrophe naturelle du 26 juin 2017.

Soutènement RD 89



La route des Théronnels, fortement fragilisée, a été partiellement fermée pendant plusieurs mois. Enfin, en octobre, après plusieurs relances, les services départementaux ont pu commander les travaux. La circulation est rétablie et le soutènement bétonné a fortement consolidé la route.

Route Forestière des Douzès

La route des Douzès a été particulièrement touchée par le ruissellement et n'est plus praticable. La commune a sollicité l'Etat qui a accordé une aide financière de 20 % du montant des travaux. Elle a déposé une demande d'aide complémentaire de 30 % au département de l'Aude.

Glissement de terrain d'Escandelle

Ce phénomène très impressionnant et dangereux a supprimé le lien entre Escandelle et les Théronnels par le chemin de la Devèze. 12000 m³ de terre et d'arbres ont été emportés et ont provoqué de nombreux embâcles dans le ruisseau du Triby, à l'intersection de la Clamoux. Après les études, les experts concluent que ce chemin ne peut-être reconstruit et que la zone reste instable. Cependant, les habitations d'Escandelle ne sont pas menacées à ce stade. La roche mère affleure au niveau du Roc du Jouadou et le hameau est situé sur une partie où la profondeur des sols est moindre. Les abords du glissement restent dangereux. L'accès à la zone est interdite. Aux eaux de surface, en partie responsables et qui vont être déviées, s'ajoutent les eaux souterraines favorisant le glissement. Une demande de financement est en cours auprès de l'Etat et du département de l'Aude.

Noël Becker nous a quittés

Noël est décédé le 24 octobre dernier, emporté par sa maladie. On garde le souvenir de son altruisme, de son enthousiasme dans tous les projets ayant un lien avec la nature, l'agriculture et le pastoralisme...

Jean-Louis est parti lui aussi

Jean-Louis Humblot est décédé prématurément, le 22 décembre, suite à une crise cardiaque, dans sa maison à Castans. Maintenant, c'est sa disparition qui nous indignent et nous attriste.

Employé communal pendant deux ans, il a assuré dès l'automne, le remplacement de Patrick, il est pour les élus, les agents, plus qu'un employé, un collègue, c'est un ami. Nous n'oublierons pas sa gentillesse, sa générosité et son implication au quotidien.

FORET COMMUNALE



Henri Comte, agent technique ONF responsable de notre zone depuis de nombreuses années a pris sa retraite au 1er décembre dernier. Son professionnalisme et son écoute ont toujours été appréciés. Il a été aux côtés des élus, un gestionnaire attentif de nos forêts communales. Dans l'attente de son remplacement au printemps, l'agent du Cabardès suit les projets en cours.

Vente de coupe de bois automne 2017

Suite à la vente par appel d'offres du 10 octobre 2017, les coupes de bois des parcelles forestières 10 et 11 composés essentiellement d'épicéas et de pins laricio ont été vendues à SUD ABIES pour un montant de 26 000 €. L'exploitation de ces parcelles commencera dès que les conditions climatiques seront plus favorables.

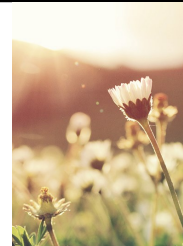
Mise en vente 2018

Par décision du Conseil Municipal en date 23 novembre les élus sur proposition du technicien responsable de la forêt communale, demandent que les parcelles 14p et 15p soient mises en vente en 2018. Ces coupes de bois se feront en éclaircie, pour favoriser l'évolution des plus beaux arbres.

TRAVAUX EN REGIE



Suite aux départs successifs, trois des **logements communaux** accueillent de nouveaux locataires en 2018. Des travaux de réfection ont été réalisés par les employés communaux : peinture, nettoyage, reprise des planchers ou des murs selon le cas... La polyvalence des agents techniques permet de limiter l'intervention d'entreprises extérieures.



Energie renouvelable



Le Conseil Municipal a choisi par délibération, l'accompagnement du SYADEN : SYndicat Audiois d'Énergie et du Numérique, dans les projets d'Énergies renouvelables : photovoltaïque, bois énergie, éolien... Ses missions permettront de guider les élus face aux nombreuses sollicitations des promoteurs et et d'être à l'éventuelle initiative de projets de développement. Il assurera un rôle de conseiller, de référent technique dans la réflexion. Il soutiendra la démarche des élus dans les phases de concertation, de communication. Il veillera à positionner la collectivité, les citoyens au cœur des possibles projets à développer.

Cette démarche de réflexion, de concertation, sera longue mais indispensable pour un territoire convoité et face aux évolutions législatives de transition énergétique.



Syndicat Aude Centre

Création

Suite à l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 le syndicat mixte Aude Centre a été créé par fusion des syndicats de rivières du secteur : dont le syndicat Clamoux Orbiel Trapel, auquel adhère la commune de Castans.

Ses missions sur ce bassin versant élargi à la partie centrale du fleuve Aude, sont l'aménagement des berges, l'entretien des cours d'eau, la préservation des écosystèmes et la lutte contre les inondations. Pour l'année 2017, les travaux de désembâclement dans la Clamoux au Moulin de bru ont été effectués pour un montant de 1992 €.



Extension

Le conseil municipal de Castans a donné un avis favorable à la modification du périmètre du Syndicat par adhésion de nouvelles communes autour de Carcassonne et l'augmentation de périmètre de certaines communes déjà adhérentes.

Loi GEMAPI

La nouvelle compétence GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations créée par la loi du 27 janvier 2014 est transférée aux intercommunalités au 1er janvier 2018 et institue une nouvelle taxe.

Elle remplit 4 missions : l'aménagement du bassin versant, l'entretien des cours d'eau, la défense contre les inondations et la protection des milieux aquatiques. Le syndicat Mixte Aude Centre a donc fait évoluer ses statuts pour exercer au mieux cette compétence.



Service ADS: Autorisation Droit des Sols

Carcassonne Agglo a mis en place ce service d'urbanisme suite à la disparition des services de l'Etat dans ce domaine. La commune de Castans y adhère depuis le 1er janvier 2017. Les dossiers déposés en Mairie, permis de construire, permis de démolir ou d'aménager et déclaration préalable aux travaux, sont ensuite instruits par ce service dont le personnel s'avère compétent et à l'écoute.

La commune reste un échelon essentiel pour l'aide à la constitution des dossiers et la connaissance du terrain. C'est le Maire qui garde la compétence et sur des propositions juridiques et techniques, délivre l'autorisation d'urbanisme.

FPIC Fonds de concours aux projets communaux

Carcassonne Agglo est bénéficiaire de ce fonds de péréquation et le redistribue aux Communes en fonction de critères de population et de potentiel fiscal. La Commune a sollicité ce fonds pour les années 2015 et 2016 au profit du projet de toiture photovoltaïque et a bénéficié de 9 442 € en 2017.

Le montant alloué pour la Commune de Castans pour l'année 2017 est de 4 788 € sur les 2 238 157 € attribués à l'ensemble des communes membres. Son versement devra être demandé pour la réalisation d'un projet d'investissement en 2018 ou 2019.

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

Ce document de planification de l'Aménagement du territoire à long terme, en application de la loi, va s'imposer aux documents d'urbanisme communaux qui doivent reprendre ses orientations.

Il est composé d'un rapport de présentation du territoire, d'un projet de d'Aménagement et d'un document d'orientation, d'objectifs.

Carcassonne Agglo révisé son SCOT au vu de l'élargissement de son périmètre. Il est établi dans le cadre d'une concertation innovante avec les élus, les services communaux et la population. Vous pouvez le consulter sur le site internet.

<https://www.carcassonne-agglo.fr/fr/services/amenagement/scot.html>



Les déchets ménagers sont triés dans les containers correspondants, jaunes pour les recyclables, gris pour le reste, sachant que le verre va toujours dans la colonne verte ...et que les denrées périssables peuvent être compostées... **Nous regrettons encore quelques incivilités !**

Les encombrants sont enlevés sur inscription en Mairie une fois par mois, en respectant les jours de dépôt... **Ne laissez pas de déchets à proximité des bacs s'il vous plaît !**



Sac disponible en Mairie

La page des associations

FESTIVITES

Dernier mercredi du mois
« Rencontres et causeries »

Samedi 10 mars:

Soirée Soupe et permaculture

Lundi 2 avril:

Balade et omelette de Pâques

Dimanche 20 mai

Randonnée Festirando

Samedi 23 juin:

Soirée Feu de la Saint-Jean

Dates confirmées ou modifiées par affichage



Association le G.R.A.A.L

Suite au non renouvellement de l'emploi aidé, il n'y a plus de salarié au GRAAL depuis 1er février 2018.

Les sentiers seront entretenus par des bénévoles de l'association.

Pour le gîte, le téléphone du Graal sera confié à Sylviane Lavieille qui prendra les réservations, assistée de Michelle Hugot pour la consultation des mails. L'accueil du gîte sera assuré par les bénévoles disponibles à tour de rôle.

Un panier de victuailles sera proposé et pour les personnes désirant un repas, il leur sera indiqué les restaurants les plus proches. Les sites internet seront modifiés prochainement pour tenir compte de ces changements. www.graalcastans.com



Tamalou

Le mercredi 31 janvier, les «Tamalou» ont repris, leurs après-midi récréatives «rencontres et causeries» du dernier mercredi de chaque mois. Vous êtes tous invités à discuter, échanger autour des petits gâteaux faits maison. Par contre, le traditionnel **Loto** ne pourra pas être organisé

Nuances Coiffure

Emilie vous accueillera au 2 rue de l'Horte, les mardis suivant :

- * Mardi 20 mars
- * Mardi 2 mai
- * Mardi 19 juin



Entretien des rues et Espaces publics

Nettoyer devant sa porte, veiller au respect de l'espace public, de la salubrité publique, il en va du civisme et de la citoyenneté de chacun.

Sûreté et commodité du passage dans les rues, nettoyage des excréments canins, désherbage pour favoriser le Zérophyto...

Si chacun met la main à la pâte face aux moyens limités en personnel, fortement investi sur des espaces multiples à entretenir, vous participerez tout simplement au respect du bien commun.

Merci d'y adhérer et d'apporter votre pierre au bien vivre ensemble et à la préservation de notre environnement.

Le Maire

Association communale de Chasse Agréée

La saison 2017-2018 touche bientôt à sa fin. La sécheresse que nous connaissons actuellement malgré ces dernières pluies, a considérablement affecté les conditions de chasse et le nombre de prélèvements de sangliers. C'est avec une baisse moyenne dans le massif de la montagne noire de l'ordre de 22% (source F.D.C. 11) que nous allons clôturer cette saison. Une mauvaise fructification (absence de faînes, ainsi qu'un taux important de glands véreux sur chêne blanc, chêne vert et chêne kermès) avec un manque d'eau ont été les facteurs aggravants d'un mouvement de population sur le versant tarnais plus humide et abondant en ressources alimentaires.

Le 26 novembre dernier, par un temps exécrable, l'Association des Chasseresses Audoise est venue à notre initiative profiter d'une journée de chasse aux sangliers sur notre commune. Deux prélèvements ont été réalisés sous la pluie et le vent. À l'issue de cet échange un bon repas concocté par notre chef cuisinier a clos cette journée conviviale. D'une voix unanime ces chasseresses nous ont promis de retourner sur notre commune en famille et d'arpenter au printemps les chemins de randonnée pour découvrir Castans. Une autre façon de mélanger la chasse au tourisme...



Nous rappelons aussi que la divagation d'animaux est verbalisable aux yeux de la loi : Selon l'Art. L.211-23 du Code rural : « Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres».

Les agents de la FDC11 et de l'ONCFS ont été informés et assureront une veille sur notre massif. Alors, pour le bon respect de tous, en randonnée ou en promenade, ayez le bon réflexe et ne laissez pas vos chiens divaguer.

